



## **BNA : LA BANQUE VA ÉMETTRE UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ DE 100 MD**

L'emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2018-1 » est émis pour un montant de 100 000 000 de dinars divisé en 1 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 10/05/2018 auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le 10/08/2018. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2018-1 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

[Télécharger la note d'opération](#)

**Source : TUSTEX**